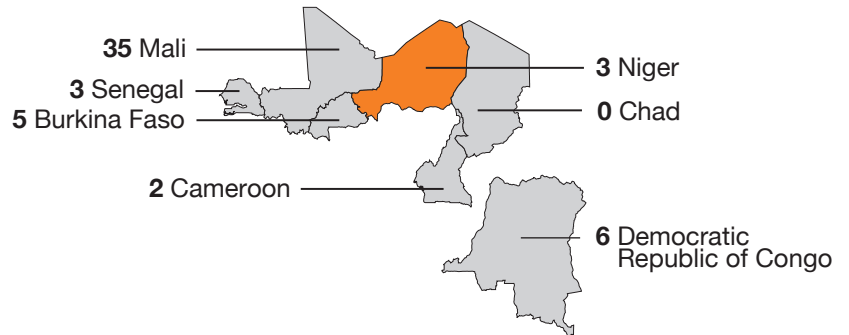
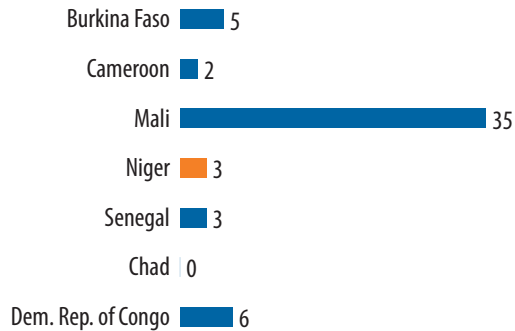




Résultat global: **3** (Sur 100) Fournit très peu ou pas d'informations au public dans ses documents budgétaires.

Quels sont les résultats du Niger par rapport à ses voisins ?



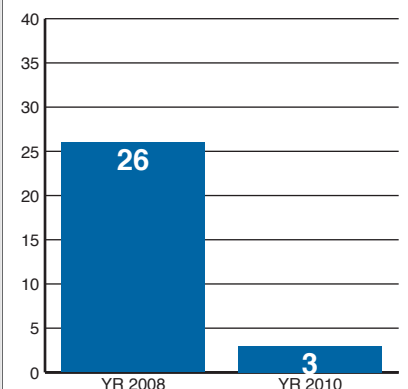
Principales conclusions

Les résultats obtenus aux 92 questions de l'Enquête sur le budget ouvert (voir encadré) sont utilisés pour compiler des résultats objectifs et déterminer le classement de chaque pays en matière de transparence. Ces résultats constituent l'Indice sur le budget ouvert.

Le Niger enregistre un résultat de 3 sur 100, ce qui montre que dans la période étudiée, le gouvernement n'a pratiquement fourni aucune information au public à propos du budget et des activités financières du gouvernement central. Ainsi, les citoyens se trouvent dans une quasi-impossibilité de demander des comptes au gouvernement au sujet de sa gestion des deniers publics.

Le Niger se distingue par la détérioration dramatique dans la quantité d'information budgétaire qu'il fournit. Le score du Niger a chuté de 26 en 2008 à 3 en 2010 en grande partie parce que le Projet de budget de l'exécutif et le Rapport de fin d'année – qui étaient précédemment disponibles – ne sont plus publiés.

Scores OBI dans deux enquêtes



Caractère adéquat et disponibilité des huit documents budgétaires clés

Document	Évaluation du niveau d'information*	État de publication
Rapport préalable au budget	E	Produit, non publié
Projet de budget de l'exécutif	E	Produit, non publié
Budget adopté	B	Publié
Budget des citoyens	E	Non Produit
Rapport en cours d'année	E	Produit, non publié
Revue de milieu d'année	E	Produit, non publié
Rapport de fin d'année	E	Produit, non publié
Rapport d'audit	E	Produit, non publié

* Les évaluations relatives à l'exhaustivité des informations fournies dans chaque document, et à leur caractère accessible, sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions de l'Enquête sur le budget ouvert sur chaque document. Un résultat moyen de 0 à 20 (très peu ou pas d'informations) correspond à E ; de 21 à 40 (informations minimales) à D ; de 41 à 60 (quelques informations) à C ; de 61 à 80 (informations significatives) à B, et de 81 à 100 (informations approfondies) à A.

Un **Projet de budget de l'exécutif** (Projet de Loi du portant Loi de finances) constitue l'instrument de politique le plus important du gouvernement. Ce document présente selon quelles modalités le gouvernement prévoit de générer les revenus et où il compte affecter ces fonds, transformant ainsi des objectifs politiques en actions concrètes. Au Niger, le Projet de budget est produit, mais pas mis à la disposition du public.

Un **Rapport préalable au budget** énonce les grands paramètres qui définiront le prochain budget du gouvernement. Au Niger, le Rapport préalable au budget est produit, mais pas mis à la disposition du public.

Un **Budget adopté** a force de loi dans un pays ; il fournit les informations qui constituent la base de toutes les analyses budgétaires menées au cours de l'exercice budgétaire. D'une manière générale, il convient que le Budget adopté fournisse au public des données qu'il pourra utiliser pour évaluer les priorités politiques énoncées par le gouvernement et lui demander des comptes. Le Niger publie un Budget adopté assez complet, mais celui-ci ne présente pas le budget approuvé pour tous les programmes.

Un **Budget des citoyens** est une présentation non technique du budget d'un état qui vise à permettre au public, y compris aux personnes ne connaissant pas bien les finances publiques, de comprendre le programme d'un gouvernement. Le Niger ne produit pas de Budget des citoyens.

Des **Rapports en cours d'année** fournissent un « instantané » des effets du budget au cours de l'exercice budgétaire. Celui-ci permet d'effectuer des comparaisons avec les chiffres du Budget adopté, ce qui peut ainsi faciliter les ajustements. Le Niger produit des Rapports en cours d'année, mais ne les publie pas.

ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT 2010

Niger

L'Enquête sur le budget ouvert du Partenariat budgétaire international (IBP) évalue la disponibilité au public de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité des données dans ces documents. L'Enquête évalue aussi le degré de contrôle efficace exercé par les corps législatifs et les institutions suprêmes de contrôle (ISC), ainsi que les opportunités disponibles au public pour participer dans les processus décisionnels nationaux.

La recherche pour compléter l'Enquête sur le budget ouvert de ce pays a été entreprise par:

Moussa Tchangari
Hassane Boukar
Alternative Espaces Citoyens
72 Rue Ci 47 Cite Poudriere
BP: 10948 Niamey Niger

Une **Revue de milieu d'année** présente un aperçu complet des effets du budget à mi-parcours d'un exercice budgétaire et examine tous les changements d'hypothèses économiques qui influent sur les politiques budgétaires votées. Les informations contenues par ce rapport permettent au gouvernement, à l'assemblée parlementaire et au public de déterminer s'il convient de procéder à des ajustements liés aux recettes, aux dépenses ou aux emprunts pour le reste de l'année budgétaire. Le Niger produit une Revue de milieu d'année mais ne la rend pas publique.

Un **Rapport de fin d'année** permet de comparer l'exécution réelle du budget au Budget adopté. Le Rapport de fin d'année permet d'informer les décideurs au sujet des politiques fiscales, des obligations liées à la dette et des grandes priorités en matière de dépenses, ce qui facilite les ajustements pour les années budgétaires suivantes. Le Niger produit un Rapport de fin d'année mais ne le rend pas public.

Un **Rapport d'audit** est une évaluation des comptes de l'état par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) d'un pays. Il rapporte si le gouvernement a généré et dépensé les revenus nationaux conformément au budget autorisé, si la comptabilité publique est équilibrée et fiable, et si des problèmes ont été identifiés dans la gestion des fonds publics. Le Niger produit un Rapport d'audit mais ne le rend pas public.

Participation du public et institutions de contrôle

Excepté rendre les documents budgétaires clé plus disponibles et exhaustifs, le Niger dispose d'autres façons d'ouvrir davantage son processus budgétaire. Assurer l'existence d'un pouvoir législatif et d'une ISC forts qui fournissent un suivi budgétaire efficace, ainsi qu'offrir davantage de possibilités au public de participation au processus budgétaire en font partie.

Les organismes de surveillance jouent-ils un rôle efficace en matière de budget ?

Institution de contrôle	Niveau de force**
Pouvoir législatif	Modéré
ISC	Faible

**Les appréciations de la force du pouvoir législatif et de l'ISC sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions sur ces institutions dans l'Enquête sur le budget ouvert. Un résultat moyen de 0 à 33 signifie que le niveau de force de l'institution est considéré comme « faible », de 34 à 66 comme « modéré » et de 67 à 100 comme « fort ».

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par le pouvoir législatif au Niger est insuffisante parce que :

1. Il n'organise pas de débats budgétaires ouverts lors desquels le public peut apporter son témoignage ; et
2. L'examen des Rapports d'audit par le pouvoir législatif est limité.

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par l'ISC du Niger est faible pour les raisons suivantes :

1. Elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour exercer utilement son mandat ;
2. Elle ne diffuse pas de Rapport d'audit au moment opportun sur les dépenses définitives des départements nationaux ;
3. Elle ne dispose pas de canaux de communication adéquats avec le public ;
4. Elle n'effectue pas de reporting adéquat sur les mesures de suivi prises par le pouvoir exécutif pour répondre aux recommandations de mesures correctives de l'audit.

Recommandations

Il convient que le Niger :

- Publie les documents budgétaires clés, notamment le Projet de budget de l'exécutif, le Rapport préalable au budget, les Rapports en cours d'année, la Revue de milieu d'année ; le Rapport de fin d'année et le Rapport d'audit sur les sites Internet du gouvernement (ces documents sont actuellement produits, mais ils ont été utilisés à des fins internes seulement) ;
- Produise et publie un Budget des citoyens ;
- Renforce le rôle de contrôle du corps législatif et de l'ISC ; et
- Fournisse des occasions au public d'assister à et de témoigner lors des audiences législatives sur le budget.